

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ MUTUEL

AUDIT ET REMÉDIATION D'ACCESSIBILITÉ

**PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE****CLARITY ACCESS PARTNERS**

1101 K St NW, Washington, DC 20005, United
States

**PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE****FAIRHAVEN MUNICIPAL TRANSIT**

400 Transit Plaza, Fairhaven, MD 20744, United
States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations
confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent
l'opportunité qui y est décrite.

**N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ****NDA-2026-
0118****DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR****2 février 2026****ÉMIS LE****12 janvier 2026****DROIT APPLICABLE****District de
Columbia,
États-Unis**

Clarity Access Partners LLC

Confidentiel — préparé pour Fairhaven Municipal Transit. Ne pas
diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

**NDA-2026-0118**

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0118

PARTIES

**Clarity
Access
Partners et
Fairhaven
Municipal
Transit**DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**2 février
2026**

DURÉE

12 semaines

DROIT APPLICABLE

**District de
Columbia,
États-Unis**

STATUT

**Pour
signature**

EN BREF

LA STRUCTURE DE CET ACCORD

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**2 février 2026**

La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer

DURÉE

12 semaines

La confidentialité survit à l'expiration

OBJET

**Audit et
remédiation
d'accessibilité**

Un audit complet WCAG 2.2 AA et la remédiation du site web et de l'application mobile destinés aux usagers de Fairhaven Municipal Transit.

DROIT APPLICABLE

**District de
Columbia, États-
Unis**

Washington, D.C.

PARTIES

Deux

Clarity Access Partners et Fairhaven Municipal Transit

01

OBJET ET CONTEXTE

Le site web et l'application mobile de Fairhaven Municipal Transit sont le principal moyen pour des milliers de voyageurs de planifier leurs trajets, d'acheter des titres de transport et de consulter les alertes de service chaque jour — et pour les usagers de lecteurs d'écran, de dispositifs à accès adapté ou d'affichages à fort contraste, une grande partie des deux est aujourd'hui inutilisable. Avec une échéance fédérale de conformité au Titre II de l'ADA qui approche et un volume croissant de plaintes de voyageurs, la mission de Clarity Access Partners est de repérer chaque obstacle, de le corriger, et de prouver que la correction tient.



PRÉAMBULE

Les propriétés numériques de Fairhaven Municipal Transit ont été développées au fil des années par différents prestataires, et l'accessibilité n'a jamais été une exigence partagée entre eux. Le planificateur de trajets ne peut pas être utilisé au clavier seul, le flux de paiement des billets échoue aux normes de contraste des couleurs, les horaires en PDF sont illisibles par les lecteurs d'écran, et les applications natives n'ont pas les libellés d'accessibilité de base — un schéma qui expose l'autorité à un risque de non-conformité et exclut les usagers en situation de handicap des services essentiels.

Clarity Access Partners propose un engagement d'accessibilité de douze semaines : un audit complet WCAG 2.2 AA combiné à des tests réels avec des utilisateurs de technologies d'assistance, une remédiation priorisée du site web et des deux applications natives, un VPAT pour référence en matière d'achats et de conformité, et un nouveau test final pour confirmer que chaque correction tient. Les sections suivantes présentent l'approche, les livrables, le calendrier et l'investissement.

PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE ET**CLARITY ACCESS PARTNERS**

CLARITY ACCESS PARTNERS LLC ·
EIN 47-2205613

1101 K St NW, Washington, DC 20005,
United States

audits@clarityaccess.com · +1 202 555
0136 · clarityaccess.com

PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE ET**FAIRHAVEN MUNICIPAL****TRANSIT**

FAIRHAVEN MUNICIPAL
TRANSIT AUTHORITY

400 Transit Plaza, Fairhaven, MD 20744,
United States

r.kerr@fairhaventransit.gov · +1 301
555 0184



CONDITIONS DE L'ACCORD

**01**

1. DEFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord ainsi que le fait que Clarity Access Partners et Fairhaven Municipal Transit sont en discussion au sujet de l'Objet.

02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03**3. EXCLUSIONS**

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04**4. DURÉE ET SURVIE**

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05**5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS**

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

District de Columbia, États-Unis

JURIDICTION

Washington, D.C.

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR CLARITY ACCESS PARTNERS**CLARITY ACCESS PARTNERS**

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

POUR FAIRHAVEN MUNICIPAL TRANSIT**ROSALIND KERR**RESPONSABLE DE LA
CONFORMITÉ ADA

Date



CLARITY ACCESS PARTNERS — SERVICE JURIDIQUE



1101 K St NW, Washington, DC 20005, États-Unis

audits@clarityaccess.com · +1 202 555 0136 · clarityaccess.com

Clarity Access Partners LLC · EIN 47-2205613